

**COMMUNE**  
**de**  
**LA BERTHENOUX (Indre)**

**Procès-Verbal**  
**Conseil Municipal du 25 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq avril, à 19h30  
le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA BERTHENOUX,  
s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe PATRIGEON, Maire.

Date de convocation : 18 avril 2023

Présents :

M. PATRIGEON Philippe, M. LAURENT Michel, Mme PILLET Michelle, Mme PAILLET Sandrine M. LABRUNE Emmanuel, M. PROTON Philippe, M. BARBIER Loïc, M. CRUCHON Philippe

Excusés : M. BLIN Maurice, Mme PETOLON Lucie, Mme LAURENT Patricia

Secrétaire de séance : Mme PAILLET Sandrine

Début de séance : 19h30    Fin de séance : 20h20

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023

**DOSSIER 1 : ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

✚ Compte administratif 2022

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 786.27 €	5 225.65 €
Investissement	0.00 €	2 227.08 €

Vote : 7 pour 0 contre

**Délibération 2023/018**

Le conseil municipal réuni sous la présidence M. LAURENT Michel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. PATRIGEON Philippe Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que M. le Maire se soit retiré 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		501,23		35 110,68	0,00	35 611,91
Opérations de l'exercice	3 786,27	5 225,65	0,00	2 227,08	3 786,27	7 452,73
<b>TOTAUX</b>	<b>3 786,27</b>	<b>5 726,88</b>	<b>0,00</b>	<b>37 337,76</b>	<b>3 786,27</b>	<b>43 064,64</b>
résultats de clôture		1 940,61		37 337,76		39 278,37
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 940,61</b>	<b>0,00</b>	<b>37 337,76</b>	<b>0,00</b>	<b>39 278,37</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>1 940,61</b>	<b>0,00</b>	<b>37 337,76</b>		<b>39 278,37</b>

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés) titres budgétaires aux différents comptes;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations : Mme PILLET Michelle, Mme PAILLET Sandrine, M. LABRUNE Emmanuel, M. PROTON Pierre, M. BARBIER Loïc, M. CRUCHON Philippe

Le Président  
Michel LAURENT

Pour expédition conforme

Le secrétaire de séance  
Sandrine PAILLET

#### ✚ Compte de gestion 2022

Lecture du compte de gestion dressé par la trésorerie

Vote : 08 pour 0 contre

#### Délibération 2023/019

« **Le CONSEIL MUNICIPAL :**

*Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,*

*Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures*

**Considérant les opérations régulières,**

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,

Le Maire  
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance  
Sandrine PAILLET »



Vote : 07 pour 0 contre

## Délibération 2023/21

COMMUNE  
DE  
LA BERTHENOUX  
INDRE

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

&&&&

Délibération N° 2023/21

Nombre de conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 08  
Votants : 07  
Pour : 07 Contre : 00  
Date de convocation : 18 avril 2022

Séance du vingt-cinq avril deux mil vingt-trois, à 19h30

Le conseil municipal réuni sous la présidence M. LAURENT Michel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. PATRIGEON Philippe Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que M. le Maire se soit retiré 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		260 556,93	0,00	70 263,81	0,00	330 820,74
Opérations de l'exercice	367 012,47	384 387,46	227 269,61	84 310,13	594 282,08	468 697,59
<b>TOTAUX</b>	<b>367 012,47</b>	<b>644 944,39</b>	<b>227 269,61</b>	<b>154 573,94</b>	<b>594 282,08</b>	<b>799 518,33</b>
résultats de clôture		277 931,92	72 695,67			205 236,25
Restes à réaliser			115 743,96	300 078,47	115 743,96	300 078,47
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>277 931,92</b>	<b>188 439,63</b>	<b>300 078,47</b>	<b>115 743,96</b>	<b>505 314,72</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>277 931,92</b>		<b>111 638,84</b>		<b>389 570,76</b>

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés) titres budgétaires aux différents comptes;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser; 4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations : Mme PILLET Michelle, Mme PAILLET Sandrine, M. LABRUNE Emmanuel, M. PROTON Philippe, M. BARBIER Loïc, M. CRUCHON Philippe

Pour expédition conforme

Le Président  
Michel LAURENT

Le secrétaire de séance  
Sandrine PAILLET

## ✚ Compte de gestion 2022

Lecture du compte de gestion dressé par la trésorerie

Vote : 08 pour 0 contre

## Délibération 2023/022

« **Le CONSEIL MUNICIPAL:**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

**Considérant les opérations régulières,**

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance  
Sandrine PAILLET »

✚ Affectation des résultats 2022

	Recettes réelles	Dépenses réelles	
<b>Section de fonctionnement</b>			
Report N-1			260 556,93 €
Résultat de l'exercice	384 387,46 €	367 012,47 €	17 374,99 €
Résultat à affecter (002 recettes)			<b>277 931,92 €</b>
<b>Section d'investissement</b>			
Report N-1			70 263,81 €
Résultat de l'exercice	84 310,13 €	227 269,61 €	- 142 959,48 €
Résultat à affecter (001 dépenses)			- <b>72 695,67 €</b>
Dépenses engagées non mandatées			115 743,96 €
Recettes à recevoir			300 078,47 €

Vote : 08 pour 0 contre

**Délibération 2023/023**

« Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, et en particulier celles relatives à l'affectation des résultats,  
Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2022, approuvé ce même jour :

	Recettes réelles	Dépenses réelles	
<b>Section de fonctionnement</b>			
Résultat reporté N-1			260 556.93 €
Résultat de l'exercice	384 387.46 €	367 012.47 €	17 374.99 €
Résultat à affecter			<b>277 931.92 €</b>
<b>Section d'investissement</b>			
Résultat reporté N-1			70 263.81 €
Résultat de l'exercice	84 310.13 €	227 269.61 €	-142 959.48 €
Résultat à affecter			<b>-72 695.67 €</b>
Dépenses engagées non mandatées			115 743.96 €
Recettes à recevoir			300 078.47 €

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, d'affecter au budget principal de l'exercice 2022 :

- A la section d'investissement : **le déficit d'investissement de 72 695.67 € au compte 001 « résultat d'investissement reporté »**
- À la section de fonctionnement : **l'excédent de fonctionnement de 277 931.92 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »**

Le contenu de cette décision sera repris dans le budget unique de l'exercice 2023.

Pour copie conforme,

Le Maire, Le secrétaire de séance  
Philippe PATRIGEON Sandrine PAILLET »

✚ Vote des taux d'imposition 2023

Le maire informe le conseil municipal que la précédente délibération concernant les taux d'imposition 2023 comporte une erreur dans le calcul du coefficient de variation.

Après rectification du coefficient de variation, les taux d'imposition suivant sont proposés :

- Taxe foncière non bâti : 39.24 %
- Taxe foncière bâti : 35.08 %
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 14.56 %
- 

Vote : 08 pour 0 contre

### **Délibération 2023/024**

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022/27 du 11/04/2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34.21 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 38.26%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.08 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.24 %**
- **Taxe d'habitation : 14.56 %**

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance  
Sandrine PAILLET »

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ✚ Travaux en cours :

- Terrasse médiathèque : les travaux sont en cours
- Éclairage public : les têtes des luminaires de la place de l'église ont été changés.

Le maire,  
Philippe PATRIGEON



la secrétaire de séance  
Sandrine PAILLET

